



Edito

100 jours, c'est la durée symbolique pour évaluer un nouveau pouvoir. Pour nous, ces 100 premiers jours ont surtout été marqués par un travail intense : conseils municipaux, commissions, notes de synthèse, interventions, alertes, indignations... mais aussi quelques avancées lorsque notre voix a pu être entendue.

Ces premiers mois auront également été marqués **par une série d'événements dramatiques pour notre commune** : le drame survenu au périscolaire de la maternelle du Centre, qui a profondément marqué notre communauté, la perte d'un million d'euros liée à la rupture mal faite du contrat avec la société d'embouteillage, dans des conditions qui interrogent, et le nouvel incendie du château, patrimoine emblématique de notre ville. Autant d'épreuves qui rappellent **l'importance d'une gestion rigoureuse, transparente et à la hauteur des responsabilités qui incombent à une municipalité.**

Ces 100 jours auront donc aussi confirmé l'importance du débat démocratique : la possibilité de questionner, de proposer, d'alerter et parfois d'obtenir des évolutions. La démocratie locale se construit dans le contradictoire, dans l'écoute et dans le respect de toutes les sensibilités. C'est cette exigence que nous continuerons à porter avec détermination.

Merci à toutes celles et ceux qui nous accordent leur confiance et nous encouragent dans cette mission.

Place aux 2100 jours restants !

L'équipe TSDLB

Démocratie locale

Une opposition utile, pas une opposition de principe

Depuis le début du mandat, nous avons choisi une ligne claire : **analyser chaque dossier avec sérieux, sans posture dogmatique.**

Lorsque les projets nous paraissent utiles à Divonne, nous les soutenons. Lorsqu'ils soulèvent des interrogations, des désaccords ou des inquiétudes, nous les exprimons avec clarté, arguments et propositions alternatives à l'appui.

Le rôle d'une opposition municipale ne se limite pas à voter contre. Il consiste aussi à :

- demander des explications et documents, et obtenir des informations transparentes
- apporter un regard différent et constructif
- signaler des risques ou des points de vigilance
- défendre une véritable transparence dans les décisions publiques
- veiller à une meilleure association des habitantes et habitants aux choix qui engagent l'avenir de la commune
- représenter une partie importante des Divonnaises et Divonnais

Notre ambition est de porter une opposition exigeante mais constructive : une opposition qui contribue au débat public, qui enrichit les décisions municipales et qui agit dans l'intérêt général de Divonne.

Nous sommes particulièrement attentifs à la place donnée à la démocratie participative : **les grands projets qui transforment notre ville doivent pouvoir faire l'objet d'une information claire, d'échanges et d'une réelle consultation des habitantes et habitants**, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement comme auparavant.

Nous n'avons reçu à ce jour **aucune information relative aux modifications du Quartier de la Gare pourtant annoncées par le maire durant la campagne** et la population ne sait toujours pas à quoi ressemblera ce projet majeur demain...



Conseil municipal du 6 juillet 2026

Les coulisses du conseil municipal

Investissement dans l'avenir de nos enfants, il faudra patienter...

Actualité oblige, vos élues de la jeunesse et du scolaire sont sur le pont, voire sur le front !

Marine Bon et Isabelle Grosfilley, depuis le début, très mobilisées par la dramatique affaire de viol d'une enfant de 4 ans ont assisté, atterrées, à l'affligeante gestion par Alfa3A de cet évènement, et par l'incapacité des institutions à rassurer les parents, à juste titre, très inquiets.

Elles ont été de toutes les réunions, rencontres, commissions...

Des commissions scolaires supplémentaires se sont tenues et se tiendront tout l'été. Marine et Isabelle, privées de cellules de crises, y serons bien sûr.

Un ancien cadre du scolaire, M. Dogliani, revenu récemment à Divonne, a été missionné spécialement pour suivre ce dossier.

Elles ont fait un certain nombre de demandes (cf. notre page FB) et seront attentives à ce que leurs demandes soient prises en compte. **L'une d'elle a déjà été reprise lors du dernier conseil : qu'un audit soit réalisé par un cabinet extérieur, pour plus d'impartialité.**

Les familles auront reçu un récapitulatif des actions menées à court terme et à mener pour le futur, améliorant les contrôles divers en termes de locaux, de recrutements, de fonctionnement... une meilleure information aux parents au fil des semaines et au cours de Comités consultatifs désormais mieux "annoncés", des dispositifs aisés de récoltes de paroles et de signalements, une plus grande transparence sur les personnels et activités proposées, un appui des services Jeunesse et Sports, ainsi que l'aide d'un cabinet conseil pour tenir des Assises de l'Enfance.

De par leurs expériences respectives, **Marine et Isabelle participeront très activement à ce dispositif de réflexions de fond, réunissant tous les acteurs qui interagissent au cours d'une journée d'un enfant divonnais....**

Et en ce qui concerne le Scolaire, **elles ne lâchent pas "l'affaire de l'allocation scolaire" de 46 € (!) que la Mairie refuse d'augmenter, et ce depuis plus de 20 ans !** Là aussi feuille de calcul concoctée par Marine :



Pour la rentrée de septembre 2026, c'est un refus... néanmoins la Mairie nous a promis d'entamer une étude pour son augmentation à la rentrée de l'année prochaine...

Peut-être pour 2027, en guise d'étrennes de Noël ?

.....

Rénovation du Nautique : naufrage financier d'un bâtiment emblématique !

La rénovation du Nautique à Divonne est un projet emblématique, mais malheureusement un échec cuisant.

En 2021, le projet est lancé avec un **budget initial de 600 000 €**.

Géré par le bureau GERBE OCT CHAPUIS STRUCTURES, il subit **des retards de 2 ans** en raison de **changements répétés d'équipes**.

En 2023-2024, les coûts explosent :

- **Travaux :** + 214 % (1 955 084 € HT en 2026).
- **Honoraires architecte :** + 100 % (117 600 € HT).

Le coût total du projet, honoraires inclus, pour une surface en rez-de-chaussée de 410 m² est donc de 5 055 €/m², **soit un chiffre astronomique pour une surface dont les sols en granit ont été conservés, les sous-sols non refaits** (alors qu'il avait été annoncé qu'ils seraient refaits). Un volume composé essentiellement de vide !

La clôture extérieure ampute la piscine d'espaces prisés des baigneurs sur des zones de verdure rares et condamne définitivement l'accès à un espace de restauration digne d'une piscine ayant pourtant accueilli des équipes olympiques en 2024...

On s'interroge également sur la nécessité de supprimer la cuisine existante avec ses divers équipements, son immense bar iconique pour les remplacer par une cuisine relativement exiguë et son petit bar... **Fallait-il attendre si longtemps (4 ans) et dépenser autant d'argent pour un espace qui au final n'a pas été fondamentalement transformé ni amélioré ?**

.

À cheval donné on ne regarde pas les dents...

Nous sommes très fiers de notre hippodrome divonnais, partie de notre beau patrimoine. Celui-ci appartient à la ville, à nous toutes et tous !

Par marché public, la gestion des locaux et leur entretien sont confiés à une société la SASU GHDB. Pour ce faire, la commune, donc nous, lui octroyons annuellement une petite somme rondelette.

Problème : la SASU GHDB n'a plus de sous pour entretenir les locaux...et des travaux, il en faut.

Alors, comment-qu'on-fait ? On cherche un cheval de Troie.

En l'espèce, une association qu'on a sous la main, qui, elle, pourra recevoir une subvention. Pas dans son objet social ? Pas très légal au regard des marchés publics ?

Mais pourquoi être à cheval sur la loi.

C'est comme cela que :

- **Lors de l'AG de l'association La Société des Courses fin avril 2026**, il est annoncé que Monsieur le Maire a promis (quand ? l'histoire ne le dit pas) une **subvention de 30 000 €** pour réparer les conséquences d'une inondation dans la salle des pesées,
- L'association a formé ultérieurement une demande de subvention pour pallier des difficultés en termes de sécurité, un manque d'accès PMR, la vétusté des sanitaires pour public et participer à la rénovation et l'amélioration des espaces techniques recevant les chevaux,
- Enfin, **il est demandé au conseil municipal du 6 juillet de voter une subvention de 40 000 €** (forte inflation d'avril à juillet) dont :
 - 10 000 € pour réparer les fuites de la salle des pesées à la suite de l'inondation
 - 🤖 **30 000 € pour la pose de caméras de vidéoprotection...**demande nouvelle certainement trouvée sous le sabot d'un étalon !

Alors oui nous aimons notre hippodrome, nous aimons ses courses, nous aimons les chevaux...

Nous savons qu'il n'est pas aux normes PMR, qu'il y a de nombreuses questions de (mauvais) entretien, qu'à la limite, si on étire bien loin les fils de cette sombre histoire, on pourrait éventuellement relier la réparation de la salle des pesées à l'objet social de la Société des Courses...mais les caméras...

Nous n'aimons pas être pris pour des ânes.

Fin du suspense, le conseil a refusé de séparer la demande en deux, les 10 000 € (justifiés à notre sens) puis les 30 000 € (non justifiés à notre sens).

Il a voté pour la demande de subvention, à 25 voix contre 8, les nôtres.

La rénovation de notre bel hippodrome oui, avoir des œillères, non !

Notre dossier du mois

Le projet des Thermes

Un accord de négociations exclusives entre la commune et Linkcity Sud-Est (filiale de Bouygues Construction) pour la cession du centre thermal et de l'hôtel de ville a été signé en mai 2025, puis renouvelé jusqu'en juin 2026. Et finalement un vote au conseil du 6 juillet pour le renouveler jusqu'en janvier 2027...

Le projet vise à relancer l'activité thermique, créer un spa de qualité, un écosystème médical et développer une offre hôtelière d'ici 2030.

L'accord de négociation exclusive précise le **souhait de Linkcity d'acquérir en pleine propriété l'intégralité des bâtiments, terrains et ouvrages constituant les Thermes (à rénover ou à développer) et la Mairie (hôtel), pour un total représentant une surface de deux hectares (20 000 m²),** sauf les ouvrages de transport de l'eau minérale à charge de la commune.

Cependant, les discussions se déroulent actuellement en dehors de la commission économie-tourisme, dans un comité de pilotage adhoc restreint. Les informations demeurent très vagues à ce stade...

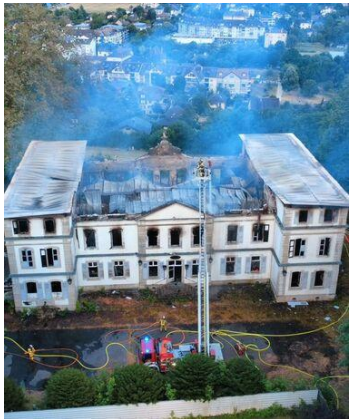
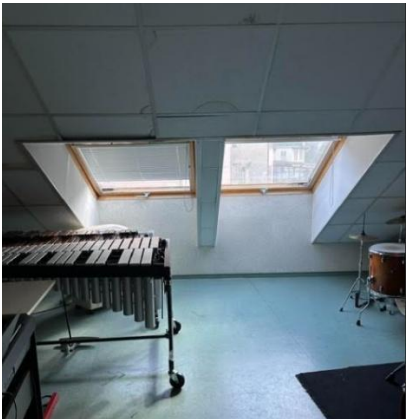
Après **13 mois de travail**, seulement **deux opérateurs thermaux** seraient intéressés. Le scénario d'un autre emplacement à côté de la piscine a été écarté au profit du scénario actuel qui posera assurément des problèmes d'accès et de circulation sur l'avenue des Thermes.

Nous exigeons un débat en commission tourisme et une consultation des Divonnaises et Divonnais avant tout vote en 2027.

Cliquez [ici](#) pour retrouver notre dossier complet !



Vu autrement : Les échos de Divonne

	
 Incendie au Château	 Des dégradations alarmantes
Le château de Divonne, joyau historique de la ville, a été ravagé par un nouvel incendie dévastateur. Pourtant, dix ans après le premier sinistre, les leçons ne semblent toujours pas avoir été tirées. L'échec de la reprise par un groupe hôtelier, annoncée en fanfare, est aujourd'hui une promesse non tenue. Aucun retour n'a été fait sur l'appel à manifestations d'intérêt lancé en pleine campagne électorale, laissant planer le doute sur la transparence et le sérieux de ce processus lancé à la va-vite. Où en est le dossier sinistre auprès des assurances ? Après une décennie, aucune avancée concrète n'a été communiquée. Quid de la sécurisation du site pour éviter vols, intrusions et vandalisme ? Aucune mesure visible ou efficace n'a été mise en place. Enfin, qu'en est-il des bornes incendie en nombre suffisant pour prévenir un nouveau drame ? Rien. Aucune amélioration n'a été apportée pour éviter qu'un tel incendie ne se reproduise et puisse être rapidement maîtrisé. Une fois de plus, l'argent public semble mal géré, et le patrimoine divonnais abandonné à son sort. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour voir des actions concrètes ? Après des années d'immobilisme, la ville est-elle vraiment prête pour agir dès le début de son nouveau mandat ?	Les bâtiments publics de Divonne sont dans un état désastreux, témoignant d'un manque criant d'entretien et de vision. Les préfabriqués du centre de loisirs d'Arbère sont dangereux : trous dans les sols, radiateurs qui se détachent et menacent les enfants en salle de motricité et de sieste. La maison de la musique et le gymnase ne sont pas en reste, avec des infrastructures vétustes qui mettent en péril la sécurité des usagers. Quand verra-t-on enfin des actes concrets pour redonner à notre ville les infrastructures qu'elle mérite ? Quant au plan d'adaptation au changement climatique, dont la feuille de route a été adoptée en mai 2025, aucune avancée n'est visible. Aucun projet structurant majeur, aucune mesure concrète efficace (exemple des écoles lors des canicules) pour préparer Divonne aux défis climatiques actuels. Pire encore : au lieu de rénover et sécuriser, on nous annonce que des tilleuls centenaires de l'avenue de la gare pourraient être abattus. La priorité semble, encore une fois, être donnée à la destruction plutôt qu'à la préservation et à l'amélioration de notre cadre de vie. Jusqu'à quand les Divonnais et Divonnaises devront-ils subir ce statu quo ?

Agenda

- 1er septembre : Rentrée des élèves
- 7 septembre : Conseil Municipal

Une newsletter ouverte !

Cette lettre d'information a vocation à évoluer avec vos contributions !

Suggestions, réactions, questions locales ou sujets à approfondir : **vos retours nous aideront à nourrir un débat utile et constructif pour l'avenir de Divonne-les-Bains.**

N'hésitez pas à la transférer à votre entourage !

Retrouvez-nous sur :

<https://toutsimplementdlb.fr/>

Pour nous écrire :

contact@toutsimplementdlb.fr

